

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2022, à la salle communale ce jour à 20h00 (suivant déclaration en préfecture du changement de lieu de la réunion effectuée le 18 mars 2022, afin de respecter la réglementation sanitaire liée au Covid 19).

L'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 indique que jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, arrêté au 31 juillet 2022, les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent, soit pour notre commune un quorum fixé à 6 élus, et qu'un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de 2 pouvoirs.

Membres en exercice : 19

Membres Présents (14) : L. AUGER, G. BACH, N. BOUSSAINGAULT, C. EMERY, S. GALIBERT, M. GERMAIN, N. GIBERT-RAMEZ, E. LEBEUF, J. LELOT-RUSQUART, P. MONTREAU, C. PAQUIER, F. PASQUIET, M. PERRIN, G. VILAIN

Membre représenté (5) : C. GARDAHAUT, pouvoir à S. GALIBERT
F. JUMEAU, pouvoir à C. EMERY
E. LE MER pouvoir à G. BACH
S. LOGEAIS, pouvoir à N. BOUSSAINGAULT
S. THEVENIN, pouvoir à M. GERMAIN

Secrétaire de séance : Franck PASQUIET

Les différents dossiers soumis à votre vote ont été les suivants :

1. Acquisition à titre onéreux d'un local commercial à construire rue de la tour de Pocancy :
Contrat de réservation en l'état futur d'achèvement (VEFA)
2. 6232 Imputation Fêtes et cérémonies
3. Bilan des formations des élus en 2021
4. Compte de Gestion 2021
5. Compte Administratif 2021
6. Affectation de résultat CA 2021 au BP 2022
7. Subvention aux associations 2022
8. Fiscalité locale directe : impôts locaux 2022
9. Budget primitif 2022
10. Décisions du Maire : délégation du conseil municipal au maire, article L2122-22 du CGCT, 4^oalinea relatif aux marchés publics
11. Dématérialisation de la transmission des données d'état civil à l'INSEE

L'ouverture de la séance a eu lieu après vérification du quorum.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2022 a été approuvé à l'**UNANIMITÉ**

**1 – ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UN LOCAL COMMERCIAL
A CONSTRUIRE RUE DE LA TOUR DE POCANCY :
CONTRAT DE RESERVATION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA)**

Sur le rapport de Madame Séverine GALIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)**

- **ACCEPTE** l'achat du local commercial, sous forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), auprès de la SCCV Janville Pocancy, sise 43 rue Fontaine 91580 Etrechy, pour un montant de 256 000,00 € HT, soit 307 200,00 € TTC, afin de faciliter l'installation pérenne d'un commerce de bouche
- **ACCEPTE** que les frais notariés soient à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation en l'état futur d'achèvement (VEFA)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant,
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 2138, opération 143

2 – 6232 IMPUTATION FETES ET CEREMONIES

Sur le rapport de Monsieur Gilles BACH, adjoint au Maire, chargé des fêtes et cérémonies, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses résultant des réceptions, manifestations, expositions, spectacles, fêtes locales et nationales organisées par la commune et autres occasions, selon la liste définie par l'assemblée
- **DIT** que les dépenses feront l'objet d'une imputation à l'article 6232 du budget 2022 « Fêtes et Cérémonies »

3 – BILAN DES FORMATIONS DES ELUS EN 2021

Sur le rapport de Madame Séverine GALIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)**

- **DIT** avoir débattu sur le bilan des formations des élus dispensées en 2021,
- **INDIQUE** avoir déterminé les orientations 2022 et les crédits ouverts à ce titre

4 – COMPTE DE GESTION 2021

Sur le rapport de Madame Séverine GALIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (19 voix POUR)

- **APPROUVE** et **ARRÊTE** le compte de gestion 2021 du comptable, dont les résultats figurent ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	550 385,82 €		5 615,05 €	556 000,87 €
Fonctionnement	861 437,60 €	0	129 708,02 €	991 145,62 €
TOTAL.....	1 411 823,42 €		135 323,07 €	1 547 146,49 €

5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence et présentation de Madame Séverine GALIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (18 voix POUR),

-**VOTE** le Compte Administratif 2021 pour une vue d'ensemble qui s'établit comme suit :

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021 (mandats et titres)		Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice 2021
	Section de Fonctionnement	A :	1 196 772,82 €	G :
Section d'Investissement	B :	297 088,49 €	H :	302 703,54 €
REPORTS DE L'EXERCICE n-1 2020	Report en section de Fonctionnement (002)	C :	I :	861 437,60 €
	Report en section Investissement (001)	D :	J :	550 385,82 €
S/TOTAL		=A+B+C+D : 1 493 861,31 €	=G+H+I+J : 3 041 007,80 €	1 547 146,49 €

- **CONFIRME** l'état des restes à réaliser 2021 qui se décompose comme suit :

RESTES A REALISER (RAR 2021) A reporter en 2022		Dépenses	Recettes	Déficit
	Section de Fonctionnement	E :	0	K :
Section d'Investissement	F :	1 267 577,00 €	L :	152 765,00 €
TOTAL des restes à réaliser	E+F :	1 267 577,00 €	K+L	152 765,00 €
				- 1 114 812,00 €

Résultats cumulés :

RESULTAT CUMULE 2021		Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
	Section de Fonctionnement	A+C+E : 1 196 772,82 €	G+I+K : 2 187 918,44 €	991 145,62 €
Section d'Investissement	B+D+F : 1 564 665,49 €	H+J+L : 1 005 854,36 €	-558 811,13 €	
TOTAL CUMULE	2 761 438,31 €	3 193 772,80 €	432 334,49 €	

6 – AFFECTATION DE RESULTAT CA 2021 AU BP 2022

Sur le rapport de Madame Séverine GALIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (19 voix POUR)

-DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2021, de la manière suivante :

Fonctionnement :

Recettes : 002 Résultat de fonctionnement reporté (solde excédent) : 432 333,62 €

Investissement :

Recettes : 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 558 812,00 €

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Sur le rapport de Madame Séverine GALIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (19 voix POUR)

- VOTE les subventions attribuées aux différentes associations pour l'année 2022 pour un montant de 13 650,00 €

	MONTANT	VOTE	OBSERVATIONS
ACFES	600 €	19 voix POUR	
ASC Bouray	150 €	19 voix POUR	
ASLJL	4 250 €	16 voix POUR	Mme LOGEAIS, M. MONTREAU et Mme PAQUIER n'ont pas pris part au vote
CCVJ	500 €	19 voix POUR	
CLUB LOISIRS JEUDI	1 500 €	19 voix POUR	
CLUB TIR A L'ARC	150 €	18 voix POUR	Mme THEVENIN n'a pas pris part au vote
COLLEGE DE LARDY	330 €	19 voix POUR	
COMITE DES FETES	500 €	19 voix POUR	
CROIX ROUGE	350 €	19 voix POUR	
FANFARE	1 000 €	19 voix POUR	
FIL DU TEMPS	100 €	19 voix POUR	

FIL EN ECHANGE	100 €	19 voix POUR	
FITNESS LA RENARDE	150 €	19 voix POUR	
JADLS	210 €	19 voix POUR	
JANVILLE LIVE ORCHESTRA	300 €	17 voix POUR	M. VILAIN et M. GERMAIN n'ont pas pris part au vote
JEUNESSE SOLIDAIRE	500 €	19 voix POUR	
JUMELAGE CULLEN	500 €	12 voix POUR	M. GARDAHAUT, M. BACH, Mme LEBEUF, Mme LELOT RUSQUART, Mme LOGEAIS, Mme PERRIN et Mme THEVENIN n'ont pas pris part au vote
LA BOITE A TRALALA	300 €	17 voix POUR	Mme LELOT-RUSQUART et Mme PERRIN n'ont pas pris part au vote
PREVENTION ROUTIERE	60 €	19 voix POUR	
RESTO DU CŒUR	500 €	19 voix POUR	
SAPEURS POMPIERS LARDY	350 €	19 voix POUR	
SECOURS POPULAIRE	300 €	19 voix POUR	
VAL D'ORGE (ASDVO)	600 €	19 voix POUR	
VELO CLUB DE LA JUINE	50 €	19 voix POUR	
VIE LIBRE	300 €	19 voix POUR	
TOTAL	13 650 €		

- **DIT** que la dépense est inscrite au Budget 2022, article 6574

8 – FISCALITE LOCALE DIRECTE : IMPÔTS LOCAUX 2022

Sur le rapport de Madame Séverine GALIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)**

-DECIDE au titre de 2022 de maintenir les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti

-FIXE à titre prévisionnel à **718 043,00 €** le montant du produit fiscal attendu à percevoir au titre de l'exercice et fixe les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2022, comme suit :

	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE SUR FONCIER BATI	2 144 000	32,37 %	694 013,00 €
TAXE SUR FONCIER NON BATI	46 000	52,24 %	24 030,00 €
TOTAL PRODUIT ATTENDU			718 043,00 €

9 – BUDGET PRIMITIF 2022

Sur le rapport de Madame Séverine GALIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, ayant fait part au Conseil Municipal des orientations budgétaires, qui ont été fixées dans le cadre de ce Budget Primitif 2022, donne lecture et fait une présentation générale des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement et des opérations d'investissement, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 Voix POUR)**,

- **APPROUVE** et **VOTE** le Budget Primitif 2022 dont la balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 658 098,00 €	1 658 098,00 €
Investissement	1 546 917,00 €	1 546 917,00 €
TOTAL	3 205 015,00 €	3 205 015,00 €

10 – DECISIONS DU MAIRE : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ALINEA 4, RELATIF AUX MARCHES PUBLICS -

Sur le rapport de Monsieur Gilles BACH, 4^{ème} adjoint au Maire, le Conseil Municipal

- **A PRIS ACTE** des décisions du Maire, prises en application de la délibération du 14 juin 2021 portant délégation du conseil municipal au maire, du 4^o alinéa relatif aux marchés publics, à savoir :

Date	Visa préfecture	N° de la décision	Imputation budgétaire	Objet de la décision	Montant TTC
21/02/2022	22/02/2022	003/2022/ST	2188/86	Acquisition de détecteurs de dioxyde de carbone auprès de la société COMAT ET VALCO de Béziers pour l'école maternelle et élémentaire	2 700,18 €
22/02/2022	02/03/2022	004/2022/ST	2188/86	Acquisition d'un lave-vaisselle pour l'école maternelle « Louise Michel » auprès de DARTY d'Etampes	329,99 €

11 – DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES DONNEES D'ETAT CIVIL A L'INSEE

Sur le rapport de Monsieur Gilles BACH, 4^{ème} adjoint au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ (19 voix POUR)**

- **ACCEPTE** la dématérialisation de la transmission des données d'état civil de la commune à l'INSEE, via l'application SDFI
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document d'engagement de la commune sur la transmission des bulletins d'état civil à l'INSEE via le système SDFI

La séance a été levée à 20h50

- Le présent compte-rendu a été affiché
en Mairie le 13 avril 2022

pour une durée de 2 mois,

- Certifie le caractère exécutoire du présent document.

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} adjointe au Maire

Séverine GALIBERT